

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

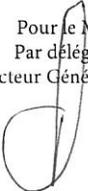
OBJET

**Intégration de l'avenue de
Winchester et de la
contre-allée des Aqueducs
de Retz dans le domaine
public communal et
retrait d'une partie de la
rue Bastiat**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUASSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-08-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 08

OBJET : INTEGRATION DE L'AVENUE DE WINCHESTER ET DE LA CONTRE-ALLEE DES AQUEDUCS DE RETZ DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET RETRAIT D'UNE PARTIE DE LA RUE BASTIAT

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, la Préfecture des Yvelines interroge les communes afin de connaître pour chacune la longueur de voirie publique communale ouverte à la circulation automobile. Ce relevé sert au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'année suivante. En 2016, la Ville de Saint-Germain-en-Laye comptait soixante et onze kilomètres et trois cent vingt sept mètres (71,327 kms) de voirie communale.

Afin d'apporter des renseignements à jour à la Préfecture pour le calcul de la DGF de l'année 2019, il convient d'intégrer les voies nouvellement créées.

Dans le cadre du projet de création de l'écoquartier de la Lisière Pereire, plusieurs voies ont été construites pour permettre la desserte des nouveaux ensembles immobiliers.

Deux de ces voies, l'avenue de Winchester et la contre-allée des Aqueducs de Retz (voir plan joint pour leur situation exacte), sont ouvertes à la circulation automobile.

L'avenue de Winchester mesure 720 mètres linéaires et la contre-allée des aqueducs de Retz mesure pour sa part 146 mètres linéaires.

Par ailleurs, dans le cadre de cette même opération, la rue Bastiat s'est vue perdre une longueur de 88 mètres linéaires correspondant à un tronçon qui desservait l'ancienne déchetterie derrière l'ancien Centre Technique Municipal.

Sur la base de ces constats, la nouvelle longueur totale de voirie communale ouverte à la circulation automobile est de soixante douze kilomètres et cent cinq mètres (72,105 km).

De manière à permettre la prise en compte de cette nouvelle longueur par la Préfecture des Yvelines lors de la prochaine déclaration, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer l'avenue de Winchester d'une longueur de 720 mètres linéaires et la contre-allée des Aqueducs de Retz d'une longueur de 146 mètres linéaires dans le domaine public communal
- de retirer une partie de la rue Bastiat du calcul de longueur de voirie communale pour une longueur de 88 mètres linéaires
- de déclarer que la longueur de voirie communale ouverte à la circulation automobile est de soixante douze kilomètres et cent cinq mètres (72,105 km)

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

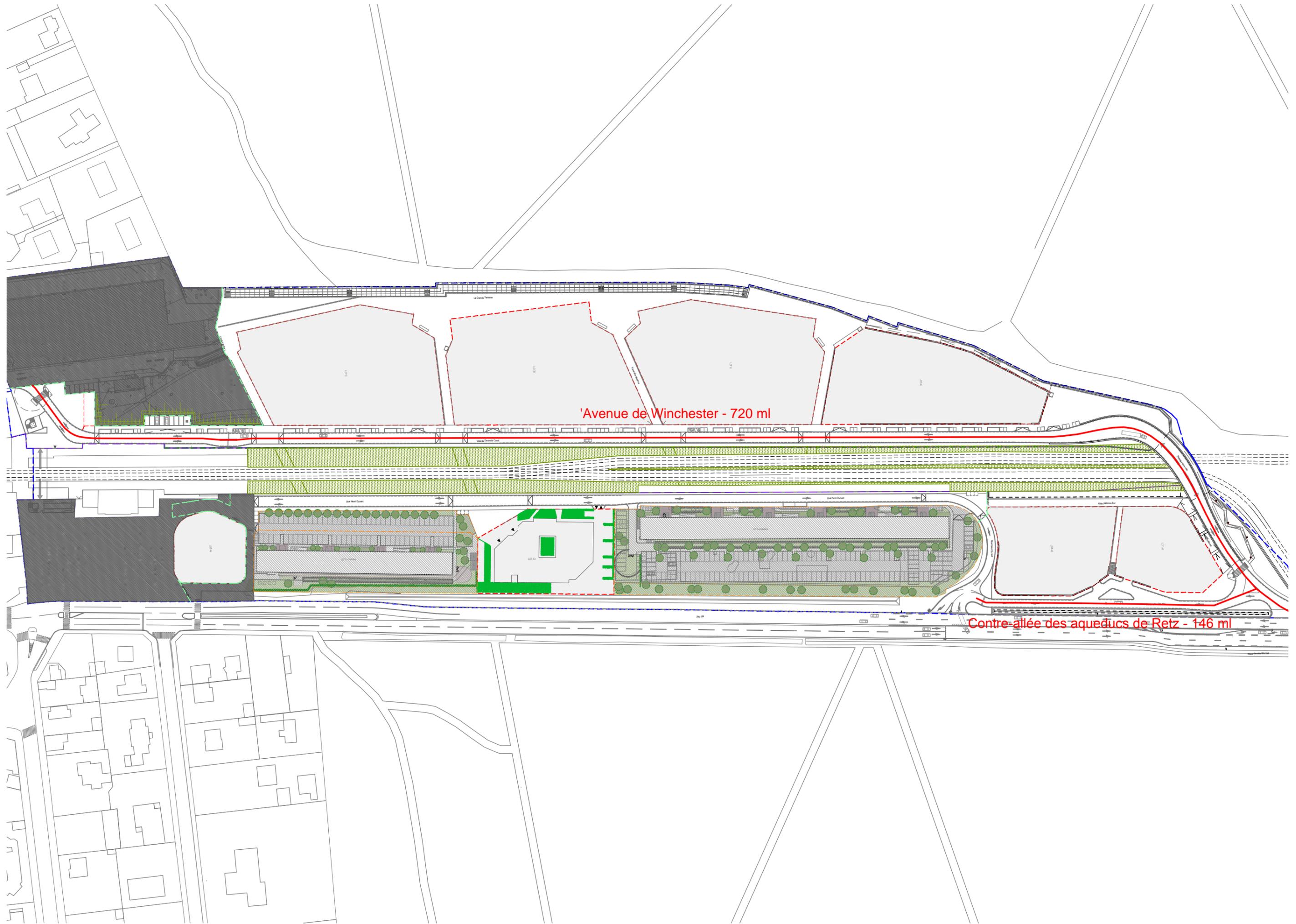
INTEGRE l'avenue de Winchester d'une longueur de 720 mètres linéaires et la contre-allée des Aqueducs de Retz d'une longueur de 146 mètres linéaires dans le domaine public communal,

RETIRE la rue Bastiat du calcul de longueur de voirie communale pour une longueur de 88 mètres linéaires,

DECLARE que la longueur de voirie communale ouverte à la circulation automobile est de soixante douze kilomètres et cent cinq mètres (72,105 km).

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye



'Avenue de Winchester - 720 ml

Contre-allée des aqueducs de Retz - 146 ml